Olonzac
EN MINERVOIS

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL - CONVOCATION

A :
Mesdames ALBIGES Nelly, DEPAUW Laurence, FALCOU Béatrice, FOUQUET Marie-José, HEREDIA Nicole, MAYNADIER Marie, MOLIERE Jacqueline, PECH Nadège, SAMPIETRO Sandrine
et
Messieurs ALCARAZ Charles, BESSIEUX Cyril, DUFAUD Jean-Yves, KERKHOF Rémi, LOUIS Luc, NICKLES Grégory, ORTIZ Bruno, PUJOL Jean-Alex dit Patrick, REMY Alain, ROCHET Didier,

Mesdames et Messieurs, membre du conseil municipal de **OLONZAC** (Hérault) est prié(e) d'assister à la séance de ce conseil, qui aura lieu à la Mairie :

Le VENDREDI 5 JUIN 2026 à 11h00

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

Approbation du PV du précédent conseil municipal du 13 avril 2026 et de la décision du Maire 2026-03 du 21 avril 2026

ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

1/ Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

AFFAIRES COMMUNALES

1/ Approbation de la convention du Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) relative à la préservation du système d'endiguement d'Olonzac.

2/ Désignation du référent communal au Syndicat TRIFYL en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

3/ Consultation sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Parc éolien de La Plagne à Conilhac-Corbières et à Escales.

Questions diverses

Fait à la mairie d'OLONZAC, le 1er juin 2026.

Le Maire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Luc LOUIS

Olonzac
EN MINERVOIS

Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration.

POUVOIR :

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales). Un même conseiller peut être porteur exceptionnellement de deux pouvoirs. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la séance pour laquelle le mandat est donné.

POUVOIR

Je, soussigné(e)……., conseiller municipal de la commune de OLONZAC, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le VENDREDI 5 juin 2026 à 11h00, déclare donner pouvoir à mon collègue :

Mme ou M…….. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Fait à OLONZAC,
Le :

Signature :

ELECTIONS SENATORIALES 2026

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle que Le dimanche 27 septembre 2026, la moitié du Sénat sera renouvelée au suffrage universel indirect.

Les maires et délégués des conseils municipaux renouvelés en mars, constituent 95 % des "grands électeurs" des sénateurs.

63 départements et une circonscription des Français de l'étranger sont concernés par ce renouvellement.

Conformément à la circulaire ministérielle du 6 mai 2026, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Extrait du tableau récapitulatif (nombre de délégués à désigner par commune) et arrêté préfectoral joint à la présente

			Nombre de délégués à désigner			
COMMUNES	Population municipale au 1/01/2026	Effectif légal du conseil municipal	Nombre de délégués titulaires (conseillers municipaux)	Nombre de délégués titulaires supplémentaires (électeurs de la commune)	Nombre total de délégués à désigner (titulaires et titulaires supplémentaires)	Nombre de délégués suppléants à désigner
NEFFIES	1008	15	3	0	/	3
NEZIGNAN L'EVEQUE	1718	19	5	0	/	3
NISSAN LEZ ENSERUNE	4124	27	15	0	/	5
OLONZAC	1693	19	5	0	/	3
PALAVAS LES FLOTS	6133	29	15	0	/	5
PAULHAN	4039	27	15	0	/	5
PERET	1137	15	3	0	/	3
PEZENAS	7797	29	15	0	/	5
PIGNAN	8431	29	15	0	/	5
PINET	2049	19	5	0	/	3
PLAISSAN	1718	19	5	0	/	3
POMEROLS	2299	19	5	0	/	3
PORTIRAGNES	3530	27	15	0	/	5
POUGET (LE)	2122	19	5	0	/	3
POUSSAN	6797	29	15	0	/	5
POUZOLLES	1233	15	3	0	/	3
PRADES LE LEZ	6184	29	15	0	/	5
PUIMISSON	1225	15	3	0	/	3
PUISSALICON	1353	15	3	0	/	3
PUISSERGUIER	3078	23	7	0	/	4
QUARANTE	1776	19	5	0	/	3

AFFAIRES COMMUNALES

Approbation de la convention du Syndicat Mixte Aude Centre (SMAC) relative à la préservation du système d'endiguement d'Olonzac.

Monsieur le Maire expose que le SMAC est propriétaire et gestionnaire du système d'endiguement réalisé dernièrement sur la commune d'Olonzac.

Cet ouvrage destiné à protéger le village des crues de l'Espène, est constitué d'une emprise foncière qui participe à sa stabilité et à son bon fonctionnement hydraulique.

Il convient à présent de rappeler les limites de propriété du dispositif et de définir les règles nécessaires à la préservation de l'ouvrage.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet de conventionnement annexé à la présente.

Désignation du référent communal au Syndicat TRIFYL en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire précise que le syndicat TRIFYL se propose de renforcer le lien de proximité avec les communes et de mieux partager les enjeux liés aux déchets en créant un réseau de référents communaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un référent comme interlocuteur privilégié sur les sujets liés à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.

Consultation sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Parc éolien de La Plagne à Conilhac-Corbières et à Escales.

Monsieur le Maire précise que, conformément aux prescriptions de l'article R 181-18 du code de l'environnement, notre assemblée est invitée à se prononcer dans un délai de 2 mois sur la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Parc éolien de La Plagne à Conilhac-Corbières et à Escales.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consulter l'avis au public joint à la présente dans la perspective d'un échange concerté sur cette demande le jour de la séance du conseil municipal.

Questions diverses
